

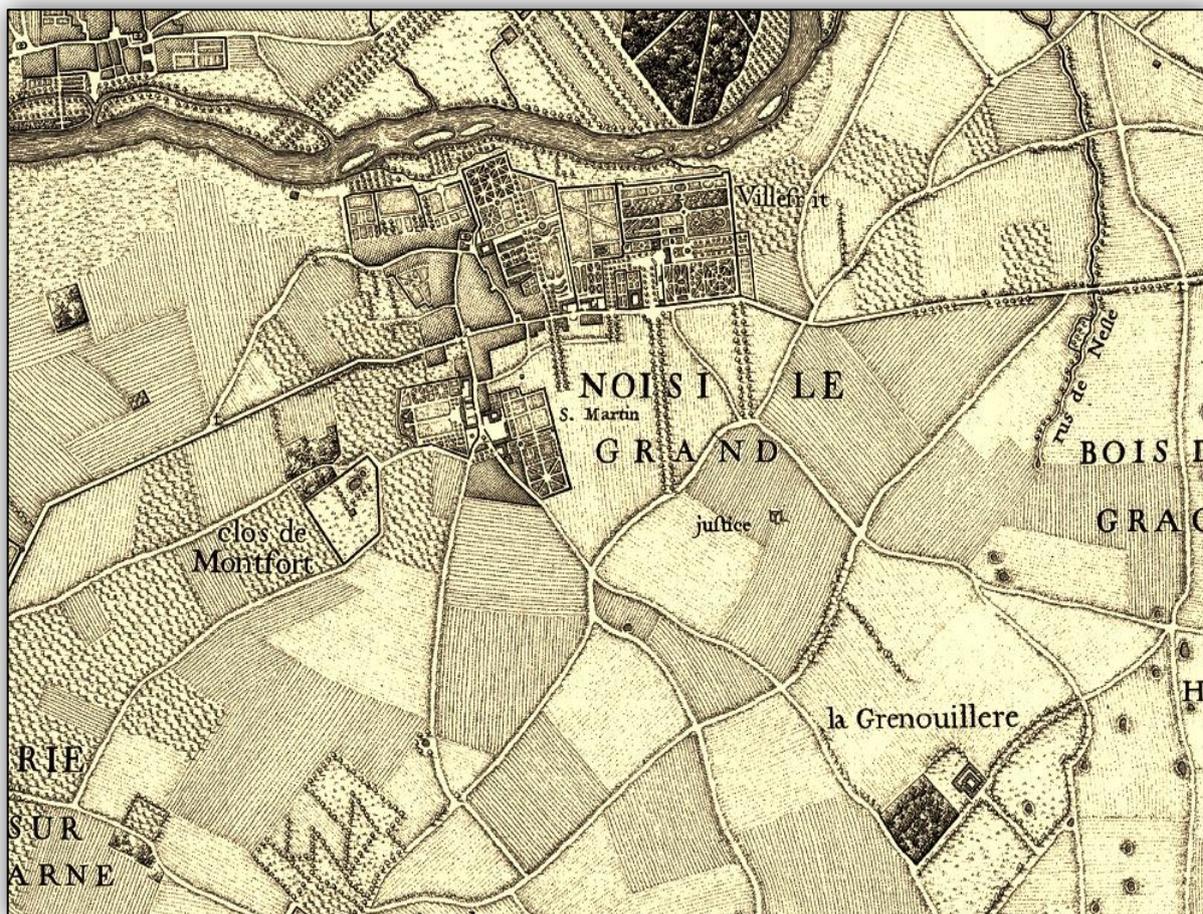
L'histoire est comme une lanterne que l'on porte dans le dos, elle éclaire le chemin parcouru, mais elle n'éclaire pas devant soi.
Confucius.

Abrégés Chronologiques

Nois = Noïo.
Nucetum, = Nocetum, = Nocidum, = Nuccium, = Noisiacum.
Noisiaco Magno = Nuccium Magnum.
Nusiaci Magni.
Noisyacus – Noesciaco – Noysi.
Noisy-sur-Marne.

Noisy-le-Grand

L'an 1700 à l'an 1750



Extrait de la carte de l'abbé Delagrive-1740.

Abrégé chronologique
Noisy des origines à nos jours, et par analogie ce qui est connu alentour.

Période de l'an 1700 à l'an 1750.

L'an **1700**

M. Jubin de **Lavaux**. Viraut de la Roche acquiert les fiefs de Villeflix et des Arches par la vente de feu M. de Fieubet.

16 janvier **1701**

Décret portant que désormais le recrutement dans l'armée se fera par tirage au sort.

Le fief de Sansenne était propriété de M. de **Biruller**, conseiller d'état. Le siège en était une maison bourgeoise en descendant au-dessous du fief de Beauvais jusqu'à la rue des Mastraits, il y avait dépendances, jardin, clos et 33 arpents de terre de culture et vignes.

27 janvier **1701**

Un aveu et dénombrement fut rendu au seigneur de Champigny, Jean Bochart, président au parlement, devant M. Monthénault, notaire à Paris, par Pierre **Johannet**, procureur au parlement, propriétaire des fiefs de La Barre et de Normandie.

L'an **1702**

Le fief de Gaumont suite à un partage : Marie **de Gaumont**, épouse de Pierre de Bragelonne, en hérita.

Le fief de la Haute Maison devait foi et hommage aux moines de Saint-Martin, seigneurs de Noisy, tout en étant sur Champs.

M. **Lemazier** fils hérita de son père ; de par son état de prêtre il vendit le fief de la Normandie à Étienne **Deschamps**, Conseiller du roi.

29 décembre **1702**

Les moines de Saint-Martin reçurent une assignation à communiquer leurs titres des propriétés qu'ils avaient et se trouvant dépendre des droits féodaux de la seigneurie de Bry, au marquis d'Auneuil.

L'an **1704**

Le pays était alors divisé en Châtellenies royales qui regroupaient une ou plusieurs châtellenies seigneuriales. Noisy était de la Châtellenie Royale de Chelles, et de la châtellenie du seigneur de Gournay.

L'ascension de la bourgeoisie, peu à peu sous Louis XIV, les bourgeois vont occuper aux dépens de la noblesse les principales charges du royaume : d'une part il y a la marchandise : négociants divers, hommes d'affaires, banquiers, traitants [...] et d'autre part la robe, ces professions libérales, officiers de justice, et de finances...

A la génération précédente le père s'est enrichi, il a acheté une charge, des terres seigneuriales, le tout sera cédé à son fils.

*Aux dires de **La Bruyère** :*

Si certains morts revenaient au monde, et qu'ils voyaient leurs grands noms portés, et leurs terres les mieux titrées, avec leurs maisons antiques, possédées par des gens dont les pères étaient peut-être leurs métayers, quelle opinion pourraient-ils avoir de notre siècle ?

Les financiers se révèlent véritablement les maîtres de l'état. Leur fortune s'accroît à mesure que le trésor royal se voit ruiné par les guerres. Traitants, partisans, munitionnaires, fermiers généraux tiennent le haut du pavé. Le peuple les déteste, la noblesse les méprise en apparence, car elle a besoin d'eux.

*Quand Mme de **Sévigné** marie son fils à la fille du fermier de Saint Amand, elle consigne :
Il faut bien quelque fois fumer ses terres...*

La vie à Noisy y est calme, point de carrosses, de temps en temps des chariots, un mail planté d'ormes ou l'on se promène en fin de journée ; dans les rues avoisinantes les animaux domestiques que l'on y élève ; les maisons sont typiques du style briard, auvents des boutiques, enseignes colorées, des bancs aménagés devant les façades commerçantes, dans chaque quartier un café lieu de vie locale avec ses boissons ; vin local, limonade, café...

Les petits métiers ou corporations, l'ouvrier doit d'abord être apprenti.

Devant notaire celui-ci s'engage à vivre sous l'entière dépendance et la responsabilité de son patron pour une durée donnée : un an pour un sabotier, 2 ans pour un menuisier.



janvier **1705**

Le grand hiver; la Seine est gelée, on la passe avec des voitures, et il ne peut arriver de bois. Le jour de l'an, on s'envoyait des petits fagots de bois comme cadeaux.

*Denis **Milanges**, fils du sieur de la Richardière, son père, avocat au parlement de Paris, fut attaqué à l'âge de 18 ans de léthargies et de démences que les médecins ne surent qu'en dire. Il s'imaginait avoir reçu un sort d'un vieux berger qui lui était tout à fait inconnu, et avec lequel il s'était rencontré pour la 1ère fois le 18 avril de l'année 1704 non loin de l'église de Noisy...*

Cité dans l'ouvrage : **Du délire des sensations** par **C.F.Michéa** en 1851- page 281.

Histoire de Noisy-le-Grand par **Adrien Mentienné**.

L'an **1705**

*Le fief de la Barre fut acquis par Etienne **Deschamps**, Conseiller du roi. En arrivant à Noisy, il s'entendit avec M^{me} de la Roche du Parc, mère de messire des Époisses, pour faire une fondation dans l'intérêt des habitants de Noisy.*

Ils firent venir 2 religieuses du couvent de Roissy-en-Brie, à qui fut confiée la mission de soulager les pauvres et soigner les malades. Elles devaient faire les saignées, confectionner les sirops, tisanes, infusions et décoctions nécessaires pour les soins ; de plus, elles étaient tenues de faire l'école aux filles de Noisy, sans y recevoir les garçons ; le tout moyennant 300 livres par an, payées par un placement effectué par M. Deschamps.

La maison affectée à cette œuvre avait été donné par Mme de la Roche ; elle était située dans la rue qui descend à l'église, un peu plus haut que la fontaine en face l'ancienne maison du fief de Gaumont. Cette maison possédait un perron de quelques marches, on y voyait, au-dessus de la porte, une niche moulurée ayant dû recevoir une statue, et plus haut un auvent, genre ancien ; en couverture une toiture à la Mansart...

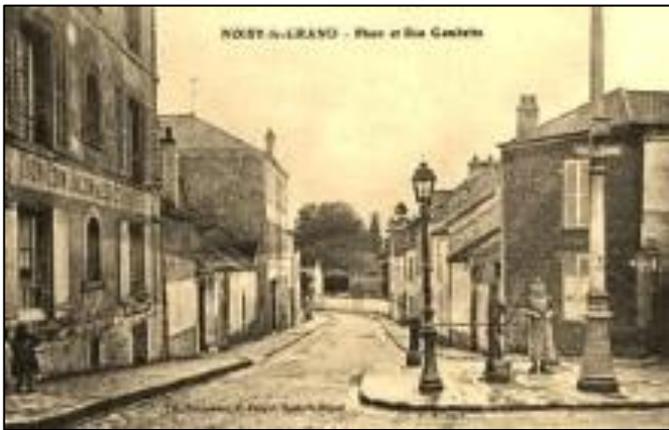
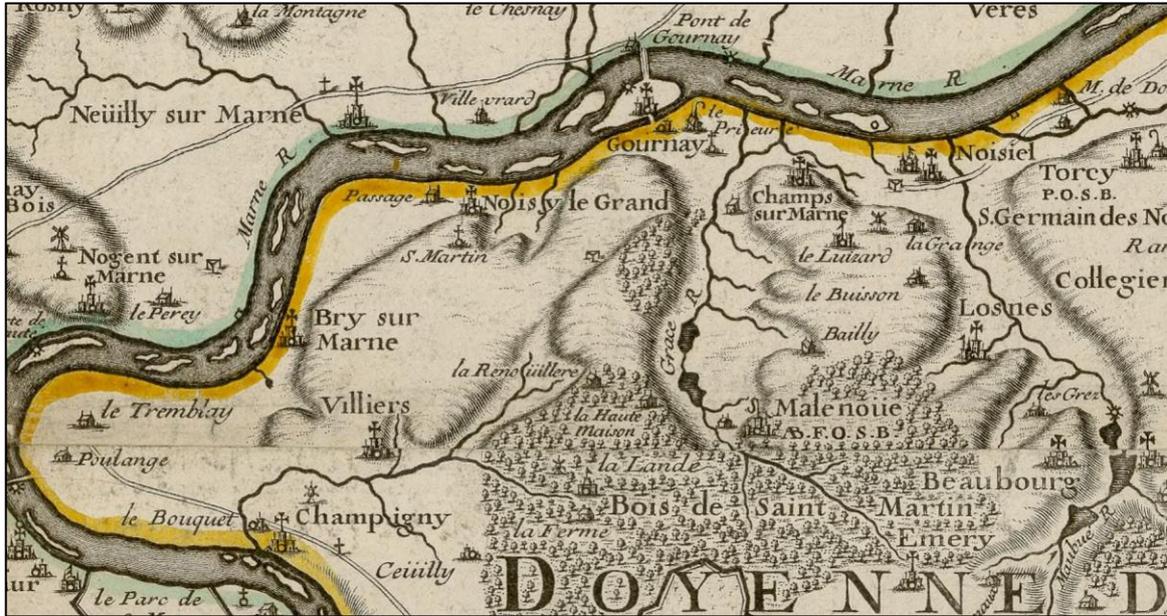
Mai **1705**

Un intendant du prince de **Conti**, nommé **La Noue**, fut mis au pilori pour s'être enrichi ; on avait alors affiché le quatrain suivant :

De financier, jadis laquais
Ainsi la fortune se joue ;
Je vous montre aujourd'hui La Noue ;
Vous verrez bientôt Bourvalais.

L'an 1706

Par ordre du cardinal de Noailles, Jean **Besson**, géographe du roi, établit le plan de l'archevêché de Paris divisé en 3 archidiaconés. Noisy est rattaché au doyenné de Lagny.



14 février

Le livre de **Vauban** *Projet d'une dîme royale*, est interdit de publication.

Vauban écrira au roi :

Si votre majesté, pénétrée enfin des souffrances de vos sujets, prenait une bonne fois la résolution d'améliorer leur position en rendant l'imposition de ses revenus légale et proportionnelle aux capacités de chacun, cela produirait un revenu immense, qui serait peu à la charge de l'état par rapport à ce qu'il en souffre à présent, ni au-dessus des capacités de personne puisque tout serait proportionnellement imposé...

Acte de vente du fief de Gaumont à Étienne **Deschamps**, seigneur de la Barre, de la Normandie et du Brayer ; il fait état d'une maison, ancien manoir de Gaumont, auparavant de Montmarcel, de dépendances cour, jardin et petit bois, sis rue de l'Échelle, anciennement rue de Montmarcel.

M. **Milanges** est propriétaire du fief de la Butte.

20 septembre 1706

Domaine de Mainmorte du diocèse de Paris est cité dans cet acte comme signataire :

*Messire Claude **Goulleau**, marchand demeurant à Noisy étant témoin à ce requis appelé qui a avec les dites parties et tabellion signé.*

12 octobre 1706

Les habitants de Bry formant 60 feux et 200 communicants, se trouvant du côté de la Grande Rue vers Noisy, exposèrent de nouveau que bien que le curé de la paroisse de Noisy voulût les considérer comme dépendants de lui au spirituel, vu l'éloignement de l'église de Noisy qui est à une demi lieue, ils n'y allaient pas même pour le devoir pascal, et qu'ils se laissaient élire marguilliers de l'église de Bry...

Par décret de Monsieur le cardinal de Noailles qui après les informations requises, et du consentement de M. de **Lyonne**, prieur de Saint-Martin, ces maisons en furent distraites, et unies à la paroisse, en chargeant le curé de payer pour dédommagement dix livres chaque année à celui de Noisy, et la fabrique cinq livres à celle de Noisy, pour le rattachement à la paroisse de Bry-sur-Marne.

28 octobre **1706**

Le vicaire supérieur de l'ordre de Cluny approuve la cession au sieur Paul Poisson de **Bourvillais**, écuyer, seigneur de Champs-sur-Marne, le Luzart, la Haute-Maison et autres lieux, conseiller et secrétaire du roi, Maison et Couronne de France et de ses finances, demeurant rue du Boulloy, paroisse de Saint-Eustache ladite seigneurie et la haute, moyenne et basse justice dudit Noisy en titre de baronnie, droit de chasse et de pêche, lots et ventes et d'échanges et autres droits et profits seigneuriaux et féodaux, droit de banvin et alonnage, mesurage, droit de voirie, droit de moulin sur la rivière que ledit sieur de Bourvillais pourra faire rétablir dans l'endroit où il était ci-devant ou autre convenable. ...

Plus sont compris en la présente vente, le fonds et le tréfonds et superficie des bois appelés de Saint-Martin, de la contenance de 650 arpents...

Se réservant uniquement, les dits vendeurs leur maison située au dit Noisy qui ne pourra dorénavant être appelée que la maison de Saint-Martin, ensemble les bâtiments, chapelle, cour, bergeries, étables, colombier, four, pressoir, et jardin ainsi que le tout se comporte entouré de murs avec faculté de l'agrandir jusque au coin de l'enclos de M. **Pécourt** vers l'orient...et encore se réserve les droits de pâturage dans les Yvries en commune de Noisy, pour les bestiaux de leur ferme uniquement, le droit de vendanger leur clos de Montfort, 2 jours auparavant les habitants dudit Noisy...

Au bout de plus de six cents ans écoulés depuis que le prieuré de Saint-Martin jouissait des terres de Noisy, les religieux vendent cette Baronnie au sieur Paul **Poisson** ; celui-ci achètera en 1710 la charge de conseiller du roi, de Bourvillais pour le prix de 102 000 livres.

Après cette vente, les moines ne possédaient plus à Noisy que les bâtiments du couvent et de la ferme, bien-nommés ; Maison de Saint-Martin, avec les jardins auprès contenant 4 arpents et 27 perches, situés dans le haut Noisy, 327 arpents 32 perches de terres, 30 arpents de vignes, 50 arpents de prés sur Noisy.

20 novembre **1706**

Marie **Levassor**, engagiste du domaine de Gournay a vendu à Paul Poisson de **Bourvillais**, la châtelainie de Gournay, terres et seigneurie, avec les dépendances, consistant entr'autres choses au droit de bac, et passage sur la rivière de Marne, en la moitié du droit de péage.

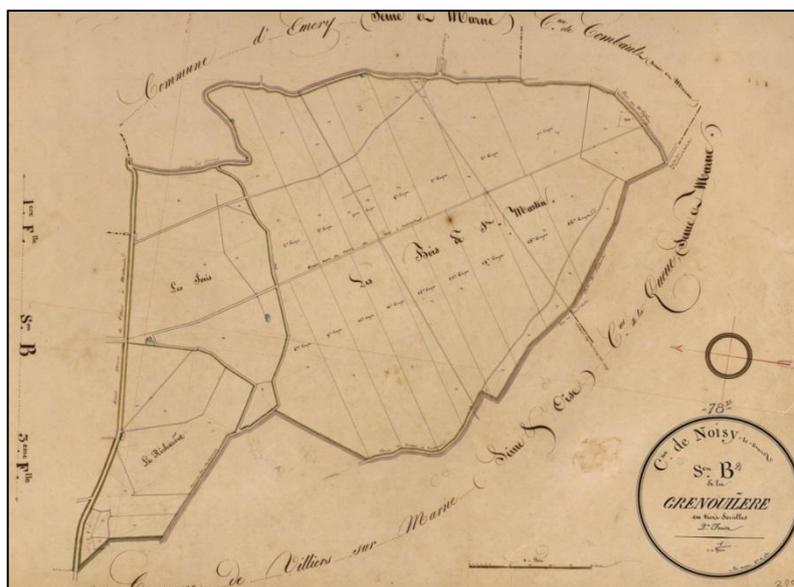


Le bac de Saint-Maur sera immortalisé en 1860 par Alexandre **Dumas** père dans un ouvrage : *Le père La Ruine*, dont le créateur est Gaspard de **Cherville**, Dumas n'ayant été que le re-rédacteur.

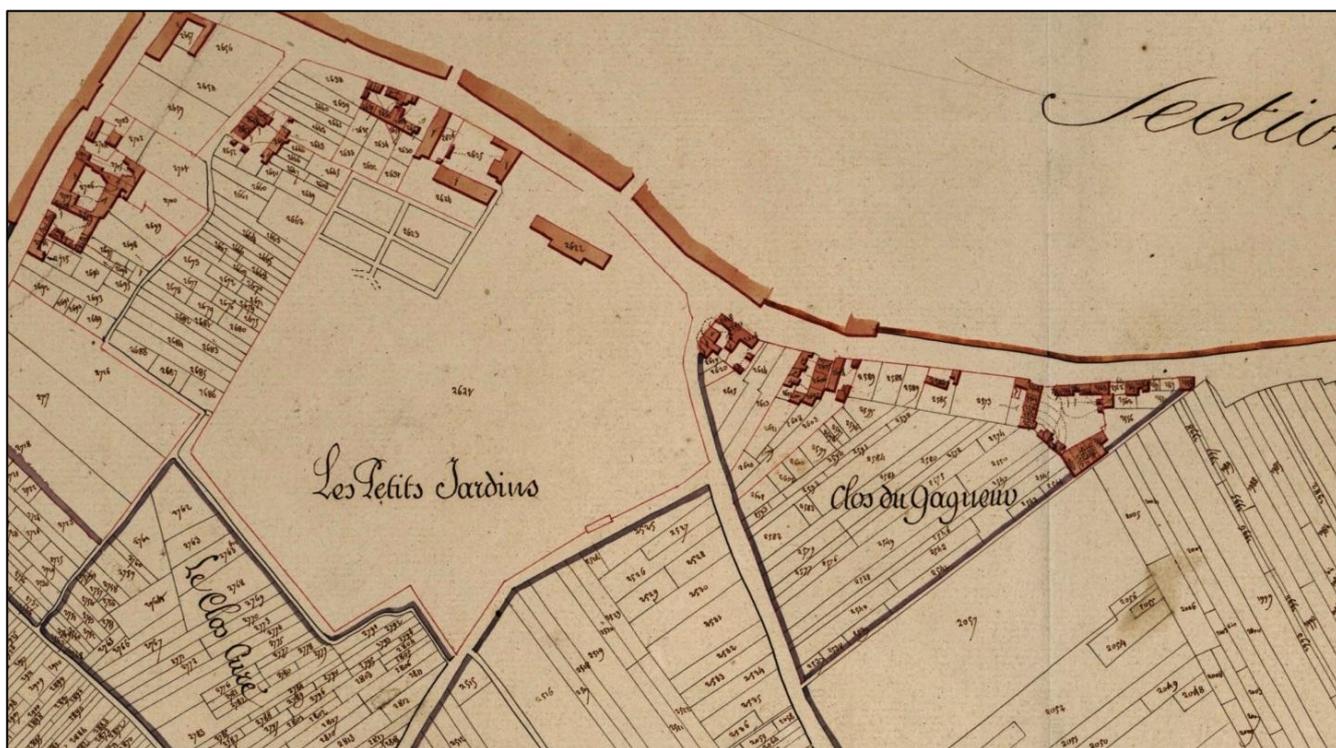
L'an **1707**

Le sel valait 13 sous la livre ; le lard salé 5 sous ; la corde de bois à charbon de 3 à 7 livres parisis ; le beurre fondu et salé 5 sous.

Le sieur de **Bourvillais**, propriétaire de la seigneurie de Noisy, entreprend le bornage du bois Saint-Martin.



Le marquis des **Époisses** fait l'acquisition du clos Legangneur.



4 avril **1708**

Marie **RICOULT** donne ses fiefs de Villefrix et des Arches à son petit fils Louis François de **VIREAU**, marquis des Epoisses.

Mémoires des Intendants - édité par Saugrain aîné en 1709.

L'an **1709**

Le dénombrement de l'élection de Paris imprimé en 1709 comptait 127 feux à Noisy ; (un feu pouvait regrouper 4 à 5 personnes ce qui porte à 635 le nombre estimé d'habitants).

Un hiver redoutable et une misère extrême sévirent alors, la disette fut telle, que les gens avaient peine à se nourrir. Le vignoble fut en partie détruit. Les blés manquèrent, le commerce fut réglémenté avec rigueur, les marchés seront étroitement surveillés ; des émeutes éclatèrent dans beaucoup de lieux.

L'hiver du 5 janvier 1709 au 20 février fut rigoureux, les semences de blé s'en trouvèrent pourries en terre par le cycle de gel-dégel, puis regel des terres.

Le prix du blé augmenta considérablement, et le prix du pain valut jusqu'à 8 et 9 sols la livre. On a vu, à cause des désordres du ciel tant de misères dans les campagnes :

Des cadavres d'enfants morts de faim seront trouvés abandonnés dans les prés ; des hordes de mendiants hagards errant sur les chemins et se jetant sur les épis encore verts dans les champs, des affamés déterrèrent les cadavres des animaux morts et dévorant des charognes puantes de chiens et de chevaux, aux ventres enflés par les exécrables pains de glands et de fougère,

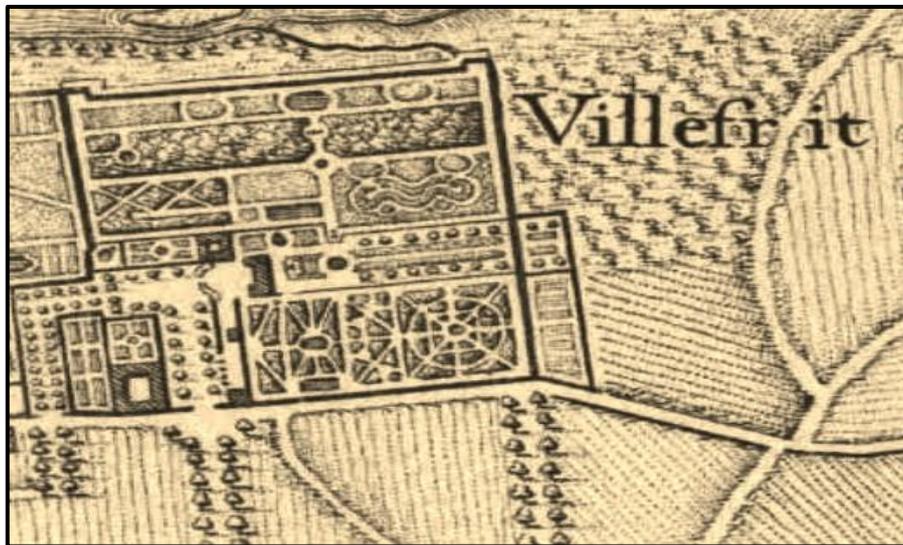
Les loups rodant aux abords des villages, autour des corps affaiblis que consume le mal des ardents ; ce lent empoisonnement dû à un champignon céréalier.

On dénombra en France plus de 630 000 morts... FAME PERIIT, mort de faim.

L'impôt du dixième est appliqué.

19 avril **1709**

Le parlement, par arrêt ordonne de former dans chaque ville un rôle de taxe des habitants les plus aisés, afin de pourvoir à la subsistance des pauvres.



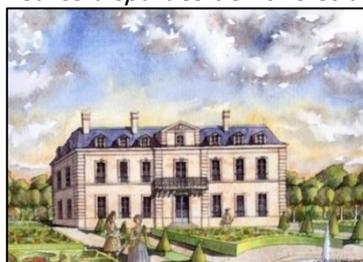
-Extrait du plan de l'abbé Delagrive -1740-

Domaine de Villeflit, un château est édifié par Paul Poisson de **Bourvallais** seigneur du lieu.
Un bâtiment d'une cinquantaine de mètres de long sur une trentaine de large, avec 2 ailes formant retour.

En 1703 Paul Poisson de Bourvallais qui rachète le domaine de Champs-sur-Marne, terminera les travaux sur les plans de Jean Baptiste **Bullet**, architecte - Claude **Desgots**, contrôleur des bâtiments du roi, neveu et assistant de **Le Notre**, sera l'auteur des plans des jardins, il était aussi beau-père de Jean Charles **Garnier d'Isle** qui œuvra sur les jardins de Champs, *et pourquoi pas sur Villeflit ?...*



Un aquarelliste Christian **Bénilan** imaginera en 2014, une représentation du château de Villeflit, dans *Châteaux et demeures disparues de Paris et de l'Ile-de-France*.



-christianbénilan.wifeo.com

15 juin **1709**

Dans la Chronique de Jean **Molinet** :
Le pain se vend 35 sous les 9 livres au lieu de 7 à 8 sous en période ordinaire.

4 novembre **1710**

En l'église Saint-Sulpice : Bénédiction de la moyenne cloche nommée Marie-*Suzanne*, avec pour parrain Paul Poisson de **Bourvallais**, conseiller, et secrétaire ordinaire du Conseil Royal.

Mars **1711**

La Seine est en crue avec une hauteur de 7,60 m pour un débit de 2 060 m³ par seconde.

Avril 1711

La carte de la Prévôté et vicomté de Paris est dressée d'après un grand nombre de mémoires particuliers assujettis aux observations de Messieurs de l'Académie Royale des Sciences par G. Delisle-Desrosiers fecit.



L'an 1712

Les Mémoires de **Saint Simon**. – Tome XXIII, page 37 nous rapportent :

Armentières se trouvait dans le régiment employé à la Rochelle ou le maréchal de Chamilly commandait. La maréchale Elisabeth du Bouchet de Villeflix qui avait beaucoup d'esprit et qui était la piété et la vertu même trouva de l'esprit et du savoir à Armentières.

26 mars 1713

Monsieur de **Vaubourg** à Monsieur **Bignon** de Blanzly :

Je joins les états que vous m'avez demandé par la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 9 du mois de Janvier dernier, des villes et paroisses qui composent chacune des élections de la Généralité de Paris et du nombre de feux de chaque lieu. J'y ai joint un état général et sommaire du total de chaque élection et de toute la généralité. Brie =53 feux ; Champs=57 feux ; Chelles=181 feux ; Gournay=21 feux ; Neuilly= 108 feux ; Noisy= 120 feux ; Villiers=100 feux...

Noisiel sur marne 31
Noisyle grand 120
Noisyle Secq 96
Noisyla Ville 128
Du Bois 128

L'an 1715

La dette publique de la France atteint les 2 milliards de livres, ce qui entraîna de nouveaux emprunts.

Amyot de Montérigny, écuyer, ancien payeur de rentes, eut le fief de la Barre en héritage de sa tante, Mme de la Boissière, veuve **Deschamps**. Il avait alors à payer 30 livres de rentes à la fabrique de l'église de Noisy, 20 livres aux moines de Saint Martin ; 4 livres et 10 sols au seigneur de Gaumont et de Pacy. L'ancien propriétaire M. **Deschamps** avait donné la maison qui servait à loger le vicaire, à condition que, lors de sa nomination lui et ses successeurs, les seigneurs de la **BARRE** soient consultés...

22 août 1715

Dame Isidore du Tillet, veuve de Messire Michel Jubin de la Vaux, baron de Belle Faye et de Gouzon vend une partie de maison et 2 pièces de terre du fief de Beauvais à Louis François Vireau de Villeflix, fils de Charles Michel **Vireau des Époisses**, écuyer, conseiller secrétaire du roi.

26 août **1715**

Dès que je serai mort faites conduire le Roi futur à Vincennes dont l'air est bon, jusqu'à ce que toutes les cérémonies soient finies à Versailles et le château bien nettoyé après, avant de le ramener à Versailles ou je lui destine son séjour...

C'est ainsi que s'exprimait le roi **Louis XIV** mourant s'adressant au duc d'Orléans, futur Régent de France...

1^{er} septembre **1715** à 8 heures et quart du matin.

Mort du roi Louis XIV, à 2 jours près il aurait eu 78 ans.

Le trésor royal était vide, on propagea le bruit que l'embarras des finances avait pour cause principale les bénéfices exagérés ou frauduleux que les traitants ou maltôtiers avaient faits dans les marchés avec les ministres pendant les dernières années du règne de Louis XIV aussitôt on établit par lettres patentes une chambre de justice *pour la recherche des abus et malversations commises dans les finances de sa majesté*, une commission de trente juges chargée de rechercher et punir ceux qui avaient commis des abus dans les finances.

On assurait que le sieur **Bourvallais**, l'un de ceux qui se sentait le plus menacé, s'était empressé de faire une offre de 80 millions au trésor royal si l'on voulait renoncer à l'établissement d'une commission de recherche à son égard. Paul Poisson de Bourvalais fut l'un des premiers qui comparut devant la chambre de justice.

En même temps, la chambre de justice poursuivit une centaine d'autres individus.

L'an **1716**

Un édit royal autorisait l'émission de billets, **Law** avait obtenu du régent Philippe d'Orléans, d'établir une banque exclusivement commanditée par le roi (l'état *d'alors*) au lieu de l'être par une compagnie privée.

John Law sait que la France est au bord de la banqueroute avec une dette de plus de 3 milliards de livres tournois, soit plus d'une dizaine d'années de recettes publiques. Pour éviter la faillite, il convainc le régent d'appliquer son système : *faire du commerce avec de la monnaie en papier*.

C'était le premier pas vers l'abandon de l'or, et de l'argent comme unique moyen de paiement.

Le duc de **Saint Simon** dans ses mémoires se montre réticent à cette innovation.



9 mars **1716**

M. de **Bourvallais** est déclaré en faillite, la chambre de justice lui pris près de 4 400 000 livres, et tous ses biens furent saisis au nom du roi, il est déclaré concussionnaire, arrêté, et mis en prison à la tour de la conciergerie, dite de Montgomery. Le peuple ne doutât point qu'il serait roué et pendu, il n'en fut rien, on n'en voulait qu'à ses richesses...

Journal et mémoires de Mathieu Marais sur la régence-tome I, page 224.

L'an **1717**

M. de **Bourvallais** sort de prison grâce à un arrêt du 17 juillet : il abandonne tous ses biens. Il obtient du roi qu'en abandonnant toutes ses seigneuries à l'exception de l'hôtel particulier sis rue Louis-le-Grand à Paris, y compris ses rentes pour 450 000 livres, mais on n'a jamais pu lui faire son procès.

17 août **1717**

Le régent signe un édit qui supprime l'impôt du dixième. Le conseil royal des finances institue une commission chargée d'examiner des propositions de réformes financières que le peuple surnommait :

Le Bureau des rêveries.

L'an **1718**

Sous la régence du duc d'Orléans, en vertu de lettres patentes du roi datées des 2 et 20 mai 1716 ; John **Law** (*ou Lass, anglais de nationalité*), avait établi une banque d'actions en papier, à la manière anglaise, il imagina une refonte de la monnaie ; Ainsi on portait tout l'argent à la monnaie, et on recevait en échange des billets ; ceux-ci perdirent leur valeur nominale entraînant un agiotage effréné suivie par la ruine des familles possédantes. Il fut fait pour plus de 3 milliards de billets de banque et pour plus de 5 milliards d'actions. Ce commerce de papier, qui n'était qu'un leurre et une chimère, causa la ruine de nombre de bonnes familles, et fit faire d'immenses et incroyables fortunes à des misérables valets.

décembre **1718**

Les biens de M. de **Bourvallais** furent mis en adjudication.

Adjudication de la terre et seigneurie de Gournay, ainsi que le droit de péage du port, pont et passage de Gournay, faite le 2 décembre par les sieurs commissaires au profit du sieur de **Segonzac**, portant que la dite adjudication était au profit de la princesse douairière Mme de **Conti**.

L'an **1719**

Le sucre valait 18 sous la livre, un parapluie 15 sous.

La seigneurie de Noisy fut acquise par la princesse Marie-Anne-de-**Bourbon**, M^{elle} de Blois, veuve de Louis Armand de Bourbon, légitimé de France, prince de Conti.

Messire Nicolas de **Frémont d'Auneuil**, chevalier, marquis de Rosay, seigneur d'Auneuil, de Bry et d'autres lieux, conseiller du roi en ses conseils, maître des requêtes ordinaires de son hôtel, fit recueillir les eaux de Noisy.

La présence de nombreuses sources dans le bois des fontaines Giroux attisa la convoitise d'un voisin du seigneur de Bry, le seigneur de la Barre, messire **Amyot de Montérigny** qui résidait à Noisy ;

Ledit seigneur qui possédait des terres vers le bois des fontaines Giroux, captait lui aussi par un réseau de conduites souterraines les eaux provenant de ce bois pour les besoins de son château.

L'un et l'autre s'accusèrent de détourner les eaux à leur profit, et de procéder à des travaux perturbant leur libre écoulement.

Le conflit se prolongea pendant plusieurs dizaines d'années.

Ce procès commencé en 1720 durait encore en 1748 ; il coûta plus de 30 000 livres de frais.

Louise Adélaïde d'Orléans, petite fille de Louis XIV, et seconde fille du régent Philippe d'Orléans fut la 56^{ème} abbesse de Chelles, elle imposa un côté mondain à l'abbaye en recevant de grands personnages.

L'an **1720**

Dernière épidémie de peste noire en France une immunisation progressive s'est inscrite dans le patrimoine génétique des hommes. Le fléau arrive en France par la mer, un port : Marseille, il s'agit là de la 16^{ème} épidémie que la ville subit, et fera plus de 50.000 morts avant son extinction en mars 1721.

Noisy avait alors un notaire tabellion.



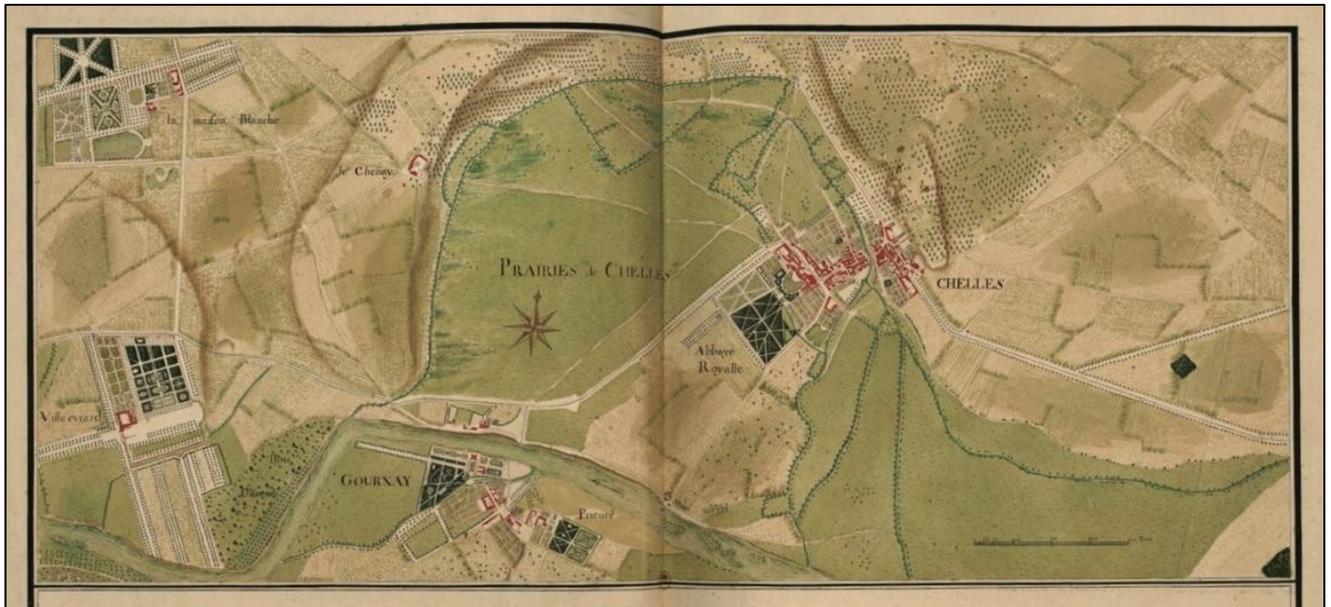
Rue Quinquempoix et rue Vivienne ou se négocient les actions au porteur, l'annonce de dividendes faibles (loin du rendement initial de 7,5 %) crée la panique. Les investisseurs papier veulent être remboursés en monnaie

sonnante et trébuchante. Pour stopper l'hémorragie Law ferme la rue Quincampoix et cherche à racheter ses propres actions, rien n'y fait c'est l'effondrement des cours ; le premier Krach boursier entraîne la faillite du système Law.

Il n'y avait pas que les grands seigneurs à s'être enrichis grâce à **Law** ; la dette publique avait été épongée aux 3/4 ; les grands perdants furent tous ceux qui avaient fait confiance à l'état : les communautés religieuses, les villes qui plaçaient leur fortune en rentes

Claude-Élysée de **Court**, vice-amiral et propriétaire du domaine de Gournay-sur-Marne entreprit de faire assécher l'estuaire du bras Saint-Arnoult sur la Marne.

Autrefois le domaine de Gournay se trouvait sur l'île dite de Baubigny formée par un bras de la Marne appelé Saint-Arnoult, en amont une plateforme naturelle formant gué et constituant le passage en eau normale entre Chelles et Gournay.

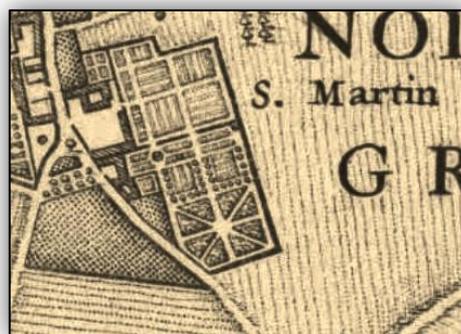


Atlas Trudaine 2^{ème} volume - Généralité de Paris – Route de Paris à Lagny-planche XV.



-Extrait du plan des Chasses du Roi.

En haut vers le levant, sur le plateau : le fief des moines de Saint-Martin, ou du couvent, avec les bâtiments du monastère et la ferme des moines ; en face le chemin de Villiers, (la rue de la République a été réalisée à travers les jardins du couvent.)

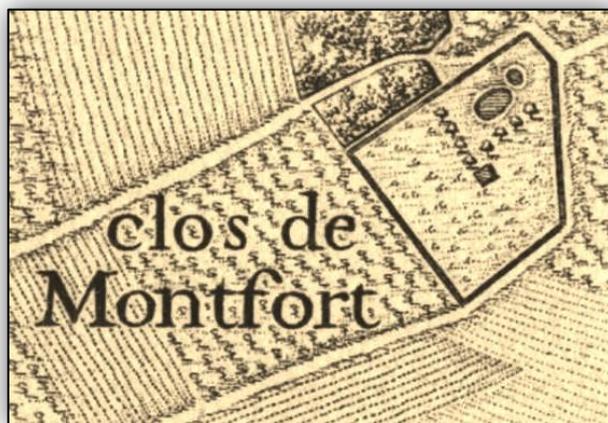


*De l'autre côté de la rue, dans la pointe formée par le chemin de Villiers, une grande maison bourgeoise, avec des bâtiments à usage de culture formant comme un îlot de 6 arpents 52 perches et 62 arpents de terres et vignes ; appartenant à un sieur **le Gangneur**, conseiller du roi, depuis 1680. Lieu-dit les hautes plantes.*

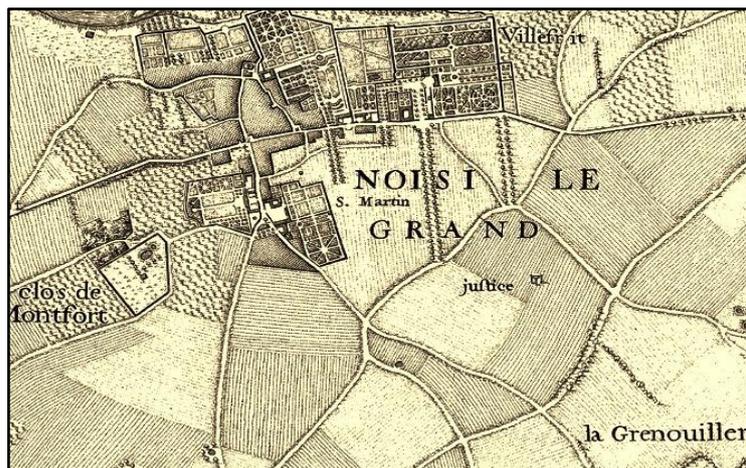
À l'autre angle du chemin de Villiers, de l'autre côté de la rue, face au couvent, se trouve le vieil hôtel de Beauvais, vieux manoir dont subsiste en sous-sol des substructions anciennes qui suivent le chemin descendant à travers les champs vers Bry.

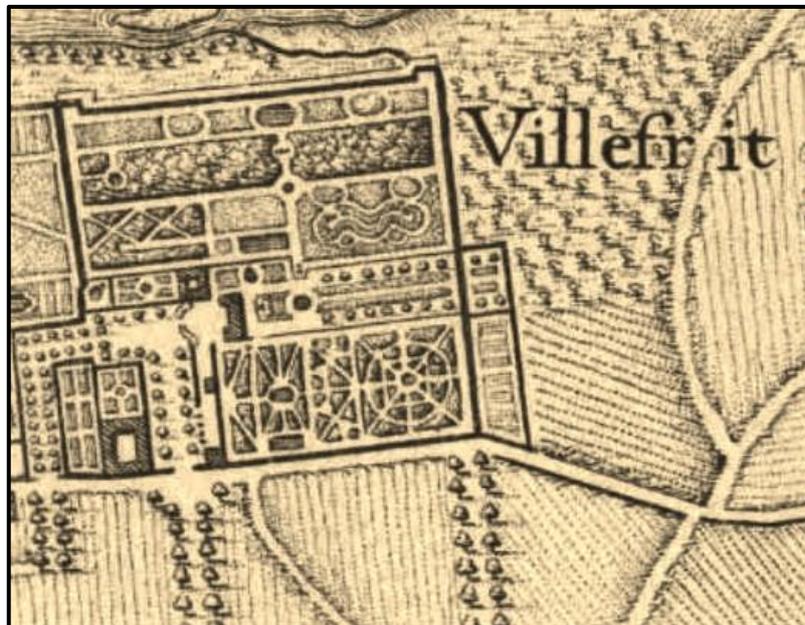


Le fief de Beauvais, l'un des plus vieux fiefs de Noisy avec son manoir cité dès 1380 ; il était alors propriété de Dame Isabelle de **Valéry**, dont le mari était seigneur de Bry. La contenance du parc et des jardins de 33 arpents et demi (soit 5 hectares 35 ares 90 centiares).



On trouve le fief du Clos de Montfort qui avec un fort donjon au milieu, était clos par de hautes murailles, avec des tours aux encoignures ; un grand manoir s'élevait au milieu avec colombier, jardins, vergers et garenne, une source abondante y fournissait l'eau avec des fontaines dont subsiste sources et conduits, des souterrains sont sous les champs cultivés et venaient retrouver la chapelle du couvent des moines de Saint-Martin.





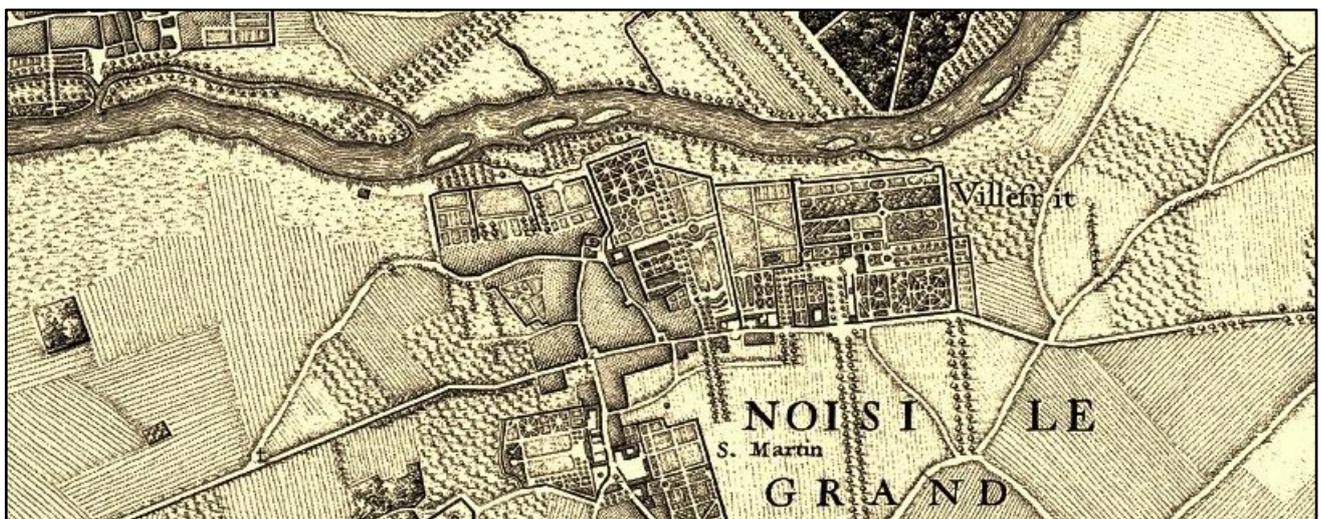
Côté nord, à l'entrée de Noisy, le fief de Villefrit, avec son grand château, gravure du plan attribuable à Jean Marot, un bâtiment d'une cinquantaine de mètres de longueur sur une trentaine de largeur avec 2 ailes formant retour, ayant façade au midi, établi sur une plate-forme à mi-côte, avec en avant une voie carrossable qui tournait à angle droit, et remontait vers la route qui allait de Bry à Champs. Les jardins étaient parfaitement dessinés avec quinconces et boulingrins ; des bassins d'eaux vives jusque dans le parc, animaient ce domaine.

Ce fief anciennement donné par les rois mérovingiens à des leudes (ou grands officiers), avait la contenance de toute la superficie qui s'étend de la rue de la Chapelle, de la rue du Puits-Ferret, de la rue de l'échelle, de la grande Rue, et ce en descendant vers les bords de marne. Les nécessités ont fait que petit à petit les propriétaires du grand Villefrit ont démembrés ce fief, générant d'autres fiefs : les Arches, la Roche du Parc et la Butte ;

Le fief des Arches dont le siège était de l'autre côté de l'avenue montante du château de Villefrit, il n'y en avait qu'une partie entourée par les rues délimitant la propriété **Monnod-Vian** qui était le fief de la Roche du Parc issu du domaine originel de Villefrit. Il est une partie faisant hache dans le fief de la Roche du Parc et aussi le fief de Villefrix dont une allée est commune ; une autre partie séparée par la grande rue avait tout le terrain entre l'avenue Chilpéric, la grande rue et la petite rue nommée rue des arches ; Il y avait 2 grandes maisons bourgeoises, des dépendances, ainsi qu'une petite ferme de l'autre côté de la rue, jardins ; parties de parc et terres cultivables : 93 arpents, vignes : 2 arpents.

Une autre partie du fief de l'Arche situé de l'autre côté de la route touchant l'avenue face à la propriété **Périac**. Sur cette partie a été construite la ferme **Ruffin** (propriété ou sont les écoles) ; la maison **Lottin** et autres ont été établies dans les dépendances de la petite ferme de l'Arche.

Le fief de la Roche du Parc était la propriété **Monnod-Vian et** descendait jusqu'à la Marne. Le parc d'une contenance de 11 hectares 2 ares et 55 centiares, il y avait au dehors 117 arpents et 68 perches de terres labourables et 2 arpents de vignes.



A côté était le fief de la Butte, future maison Périac, qui s'était constitué par agrandissement et adjonction de plusieurs maisons bourgeoises construites du côté du midi donnant sur l'ancienne rue de l'échelle (puis rue de la chapelle) longeant une petite rue nommée rue du Puits-Ferret (laquelle prenait son origine dans la grande rue à côté de la pompe et descendait rejoindre la rue de la chapelle); ainsi que cette dernière. De ce fief dépendait la ferme des Huttereaux ensuite nommée ferme de la Grenouillère qui avait issue sur la grande route de Crécy.

Le fief vert était de l'autre côté de la rue de la chapelle, et communiquait avec le fief de la butte par une voûte qui passait sous la rue de la chapelle, dans le bas de cette rue se trouvait une grande maison bourgeoise carrée appartenant à la famille **Sergent**, qui était l'ancienne maison royale. Les bâtiments de la très vieille cour étaient les dépendances bien nommée la cour dite de Chilpéric reste du Noisy mérovingien.



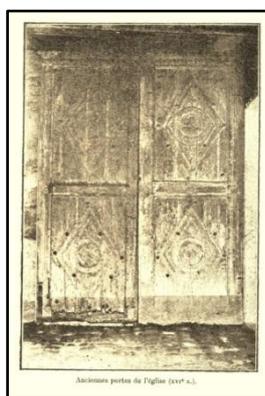
Le fief de la Barre dont le château était face à l'église avec une avenue y débouchant, les maisons du côté gauche faisaient partie des communs; c'était une seigneurie primitive avant les moines de Saint-Martin, et devint propriété du seigneur de Champigny.

L'église avait été construite en dépendance de cette seigneurie, sur son terrain. Le château était vaste avec une belle vue sur la vallée de la Marne, des jardins bien dessinés avec des eaux vives. Les armes des seigneurs de **La Barre** (d'azur à 3 croissants d'or, chargé d'un lambel et entouré du collier de l'ordre Saint-Michel soutenu par 2 aigles, le tout surmonté d'une couronne de marquis).

La porte d'accès au château de la Barre avait été remplacée sur l'église avant d'être cédée à la commission du vieux Paris par A. Mentié.



Armoiries des seigneurs de la Barre.



Porte de l'église.



Fief de la Barre.

La Barre avait un quartier de jardin à côté de l'île près du moulin ruiné.

Le fief de la Normandie en contre-bas du précédent, avec son grand colombier carré qui ressemblait à un donjon de forteresse; Il se composait d'un grand manoir seigneurial (bâtiment avec 2 ailes avancées, qui avait grand aspect ayant 2 étages et partie en grenier au-dessus. Construit sur sous-sol semi-enterré, formant caves en arrière, cuisines et dépendances sur la façade regardant la marne; dans la cuisine, il y avait une grande cheminée, four 2 fourneaux dont 1 à six casseroles et, un puits; une salle pour les domestiques et un office; au-dessus, 2 salles à manger, salle de compagnie, salon avec perron à 2 évolutions pour descendre au jardin, une chapelle à côté, 4 chambres et cabinets d'un côté; un grand escalier avec rampes en fer à panneaux pour accéder au premier étage: appartements composés de chambres et petits salons; au 2^{ème} étage semblable au 1^{er}; le 3^{ème} en chambres de domestiques, galetas et greniers. Des bâtiments de dépendances, jardins à la française, bosquets et boulingrins avec pièces d'eau vive venant par canalisations enterrées du

plateau situé au-dessus du bois des eaux nettes de Bry,, d'une contenance de 10 arpents ; en plus il y avait au dehors des terres, des prés, 3 arpents de vignes et 3 maisons dans le village, dont l'une nommée la maison blanche au-dessus de l'église ou avaient résidés les rois ; il devait à la fabrique de l'église de Noisy 22 livres de rentes.

En face de l'autre côté de la rue en face du château de la Normandie, vers la Montagne : le fief du Brayer primitivement propriété de Jean **Benoist**, petit fief érigé vers 1400 par les moines de Saint-Martin, il se composait d'une grande maison ayant vue du côté de l'ouest avec dépendances et jardins, tenait vers le levant au fief de Gaumont et contenait 4 arpents.

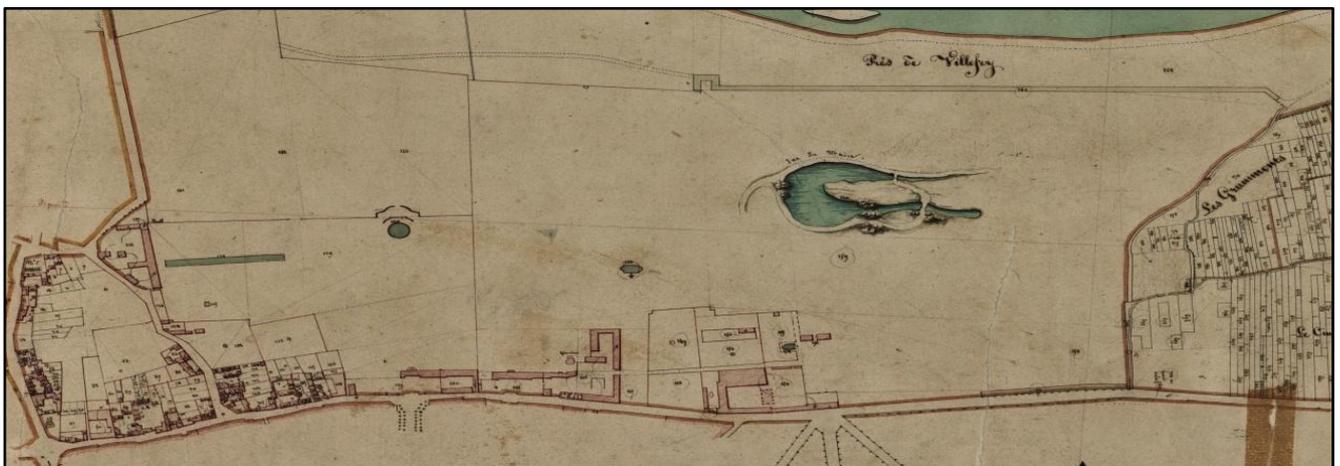
A côté longeant la rue qui descend à l'église se trouve le siège seigneurial du fief de Gaumont.

Il y avait anciennement à Noisy, le siège du fief de Montmarcel, qui touchait le fief du Brayer (ou se trouvait la maison **Houette**). Le manoir et le jardin ne contenaient que 2 arpents. En date du 6 octobre 1579, le sieur René de **Gaumont** le fit inféoder par les moines de Saint-Martin à son nom. Ce fut confirmé par le roi Charles IX ; il se composait de l'ancien fief de Montmarcel, qui en était le siège, situé au village de Noisy, auprès du fief du Brayer, avec moyenne et basse justice et droit de mairie, 125 arpents de terre, 74 arpents de bois, près de Villiers, plus 17 arpents au Richardet, 12 livres parisis et 22 sous de cens à prendre sur 442 arpents de terres et bois appartenant à divers particuliers. L'emplacement de cet ancien fief est ainsi décrit : Une maison, ancien manoir de Gaumont, auparavant de Montmarcel, dépendances, cour, jardin et petit bois sis au dit Noisy rue de l'échelle (anciennement rue de Montmarcel), ladite maison ayant un puit commun sur la rue d'un côté au sieur Etienne **Deschamps** ; du haut au nommé **Grognet** et autres.

A l'entrée de Noisy venant de Bry se situait le fief du Clos Canon (propriété Garnesson qui dépendait du fief de l'Arche).



Dans la grande rue ?... se trouvait une maison bourgeoise lieu seigneurial du fief de SanSenne où logeait le prieur des moines de Saint-Martin ; en descendant au-dessous du fief de Beauvais, jusqu'à la rue des Mastraits. Il y avait dépendances, jardin, clos et 33 arpents de terre de culture et de vignes.



Donnant sur la route de Malnouve, à la limite de Villiers, le fief des Huttereaux, dont la ferme fortifiée de la Grenouillère qui avait une issue sur la route de Crécy ; cette ferme était entourée de fossés et de murailles garnies de tours aux 4 encoignures entre lesquelles il y avait de grands et nombreux bâtiments, avec pont-levis pour accéder sur la grand-route.

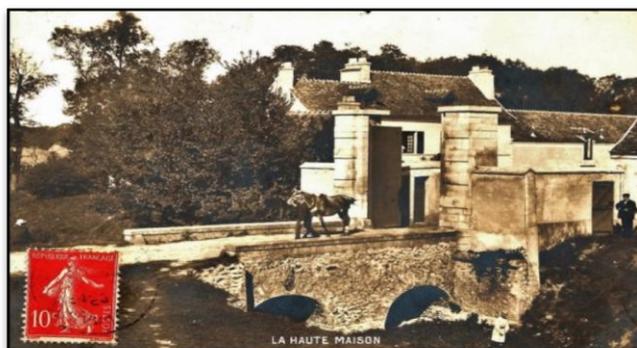


Le tableau "La ferme" du peintre Jean-Baptiste **Oudry** nous éclaire sur l'époque : les bâtiments sont en bon état, les terres alentour cultivées, le bétail nombreux et repus. L'ensemble respire l'abondance paisible.



À la limite de Champs-sur-Marne, au bout de la route de Malnoue, le fief de la Haute Maison sur la paroisse de Champs, reste dépendance de la seigneurie de Noisy. Il avait une partie des terres des Ivris, sis sur le territoire de Noisy, qui en dépendait, longeant la route de Crécy.

La propriétaire, en 1718, en était la princesse de **Conti**, Marie-Anne de Bourbon dite mademoiselle de Blois.



Le fief vert :

Il dépendait du fief de la Butte, comprenant d'abord une petite pièce de terre de 21 arpents et 28 perches donnant sur le chemin de la Haute Maison. De plus il y avait dans Noisy un clos qui en était le siège, situé au-dessus de l'église et qui était séparé du fief de la Butte par la rue de la Chapelle, sous laquelle se trouvait une voûte permettant de se rendre de l'un à l'autre.

Lors des offices, les moines se tenaient du côté de la chapelle primitive d'où l'appellation :

Des bancs de Saint-Martin.

Épitaphe : *Ci-git frère François Ducray religieux convers du prieuré royal de Saint-Martin-des-Champs à Paris ; âgé de 26 ans et de profession religieuse quatre. Décédé le 5 novembre 1727.*

Cette plaque est de nos jours visible dans l'église Saint-Sulpice de Noisy.



L'an 1728

Vente du fief de Gaumont, propriété de l'unique héritière de Marie de Bragelonne, épouse de Michel **Chauvin** (*avocat au parlement*), la fille unique des derniers de Gaumont mariée à Charles **Trudaine** (*conseiller du roi, intendant de ses finances*) à Messire Nicolas de **Frémont**, chevalier, marquis de Rosay, seigneur d'Auneuil, conseiller du Roy en ses conseils, maître des requêtes ordinaire de son hôtel, soucieux d'étendre ses possessions dans les environs de Bry, il acquit le fief voisin de Gaumont sis sur les terroirs de Noisy et de Villiers lequel consistait en 12 livres 10 sous de cens à prendre sur 400 arpents de terre, prés et bois, en 22 sous aussi de cens à prendre sur 42 arpents de terre et sur 2 arpents de bois contenant 74 arpents, sise près le chemin de la Lande et 2 autres pièces : une de 7 arpents et l'autre de 9 arpents sises près la grande route qui va vers Malnoue...

28 septembre 1728

*Par procès-verbal du subdélégué du sieur intendant de la généralité de Paris au département de Lagny, par lequel il paraît que le pont de Gournay est tombé en ruine depuis longtemps. Le sieur intendant confirme que quoique le pont ne subsiste plus, néanmoins le péage demeure et le perçoit au profit de Mme la princesse de **Conti**, première douairière, et des supérieurs du collège du Plessis, et que les droits afferlés en sont de 1 400 livres par an, sans qu'il en soit fait aucun emploi public, bien que le rétablissement du pont serait d'une grande utilité pour le public et pour le commerce...*

L'an 1729

Le 22 mars 1729, Marguerite de **Monchy** et son époux Louis François **Vireau** de Villeflix, *seigneur de Villeflix, Conseiller du roi et maître de la chambre aux deniers du roi*, contractaient...

La Seine à Paris fut prise par les glaces.

Sous le règne de Louis XV, des agents du roi enlevaient le blé des provinces, et lorsqu'ils les avaient affamées, ils venaient l'y revendre. Louis XV s'enrichissait à ces révoltantes spéculations.

Le pacte de famine, (traité pour le monopole des grains dans toute la France, cinq pactes de famine furent renouvelés de 12 ans en 12 ans, depuis 1729 à 1789 qui ont été exécutés par Louis XIV et Louis XV), abominable association dans laquelle Louis XV était actionnaire pour 10 millions, il s'était fait une caisse particulière avec laquelle il agiotait sur le prix des blés, se vantant à tous du lucre infernal qu'il faisait sur ses sujets ; la société ne lâchait les grains qu'au moment où le peuple allait se révolter ou mourir de faim.

Le prévôt de Beaumont par E. Le Mercier.

Un monarque qui, à bout d'expédients pour se procurer de l'argent, n'avait pas reculé devant l'idée d'affamer son peuple en concédant à une grande compagnie d'exploiteurs, dans laquelle il conservait un intérêt personnel, le privilège d'accaparer les blés en les achetant à la récolte, pour les revendre plus tard à un haut prix au peuple qui avait faim ou à l'étranger qui les payait plus cher[...] 12 juillet 1765... Par traité, 4 preneurs y sont dénommés, le principal était Malisset, indiqué comme agissant en qualité d'homme du roi ; il devait se porter partout où l'exigeait le service de l'entreprise, 4 intendants des finances Trudaine de Montigni, Boutin, Langlois et Boulongne se partageait les provinces et correspondaient avec les intendants de chacune d'elles. Sartine s'était réservé l'exploitation de la capitale et des bailliages d'Ile-de-France et de la Brie. Le quartier général des monopoleurs était aux moulins et magasins généraux de Corbeil...

Le fief de la Roche du Parc était alors propriété de M. de **Meuves**, banquier.

1731-1732

Le seigneur de Bry fut en procès avec la princesse de **Conti**, seigneur de Noisy, au sujet de la rivière de Marne et pour les limites des seigneuries à propos des droits de chasse. Des arrangements furent pris entre eux.

L'an 1732

Les religieux de Saint-Martin louent à bail leur ferme de Noisy avec les cens qui leur étaient dus, moyennant la somme de 13 511 livres, 12 sous, 5 deniers.

Etat de la récolte faite en 1733.

*blé : 20 muids 3 setiers : vendus	2 435 livres
*Seigle : 16 muids, 11 setiers vendus... .	956 livres
*Orge : 6 muids vendus.....	360
*Pois gris : 2 muids 6 setiers, 3 boisseaux....	246
*Avoine 30 muids, 2 setiers, vendus.....	3 620
*Vesce 2 setiers et 2 mines.....	30
*Foin 18 230 bottes.....	3 620
*Luzerne... 2 150 bottes.....	215
*Graine sainfoin, 1 muid 10 setiers.....	220
*Graine de luzerne, 2 setiers.....	60
*Paille, 2 000 bottes.....	400
*Vin, 40 pièces.....	900
*Moutons, porcs, veaux, volailles, et autres.	3 903
<u>Soit un produit de.....</u>	<u>17 085 livres.</u>

Au titre des dépenses pour l'exploitation de la ferme :

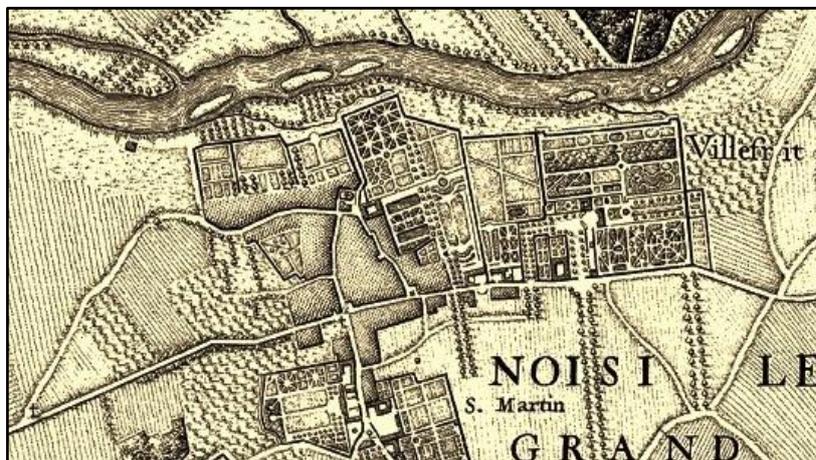
* 1 ^{er} charretier, gages par an	150 Livres
* 2 ^{ème} charretier.....	150
* 3 ^{ème} charretier.....	75
* 1 ^{ère} servante.....	80
* 2 ^{ème} servante.....	75
* Jardinier.....	180
* Vacher.....	66
* Garçon de cour.....	50
* Berger.....	300
* Maréchal.....	270
* Meunier.....	60
* Vignerons.....	450
* Bourrelier.....	60
<u>Soit une dépense de</u>	<u>1 966 livres.</u>

L'an 1733

On dénombre à Noisy, l'existence d'un moulin en ruine, d'où l'origine du nom de la rue du Vieux Moulin, qui pourrait être le moulin du Port au Chanvre situé sur la Marne.

L'an 1734

Le fief de la Roche du Parc est détenu par le comte des Réaux.



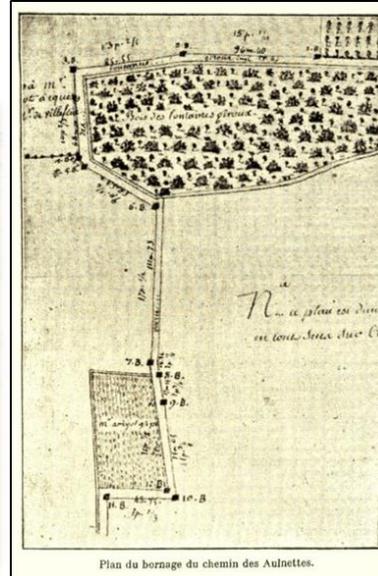
Juillet 1734

La disgrâce de l'abbé Pierre-Joseph **Alary**, suivant les dires des mémoires du Marquis d'**Argenson** -p 279.

Depuis que l'abbé Alary, s'est retiré de la cour, il vit tranquillement chez lui, très assidu aux séances de l'académie Française, sans pourtant faire paraître aucun livre. Il possède le prieuré de Gournay-sur-Marne, à quelques lieues de Paris. Ce bénéfice est d'un assez bon revenu, et la maison prieurale est dans une position charmante. L'abbé y mène une vie heureuse et même voluptueuse. L'abbé Alary fut nommé instituteur de M. le Dauphin, le futur Louis XV, c'est-à-dire qu'il fut chargé de lui apprendre à lire, lorsque ce royal enfant était encore entre les mains des femmes.

27 avril 1735

Acte de bornage. Un arrêt du parlement fut rendu fixant les limites entre les seigneuries de Bry et du fief de la Barre : du côté du chemin, dit des Aulnettes, ou des Fontaines Giroux, il fut reconnu par cet arrêt que cette voie dépendait totalement de la seigneurie de Bry, qu'elle provenait de la limite du territoire de Villiers, contournait le bois des Fontaines-Giroux, et descendait vers la marne en traversant le grand chemin de Paris, en tombant sur le chemin vert de la Varenne. Des bornes furent placées autour du bois.



L'an 1736

Vente de la seigneurie de Villeflix au marquis de **Lenoncourt**. Le marquis des Epoisses vend le domaine à Jean Baptiste François Marguerite, marquis de Lenoncourt et de Blainville.

17 novembre 1736

René Mans II, comte de **Tessé**, 1^{er} écuyer de la reine, vend à Marguerite de **Pondre**, marquise de la Rochefoucauld, le fief de Beauvais, à savoir :

Une Grande Maison sise au village de Noisy, vis-à-vis de la ferme des religieux de Saint-Martin, comprenant : cour, basse-cour, écuries, remises, jardins et enclos en dépendant appartenant au dit seigneur Comte de Tessé comme ayant fait construire, planter et enclore le tout. Une autre grande maison que d'autres petites maisons et le tout sur plusieurs arpents de terre qui joignaient la dite grande maison que d'autres petites maisons qu'il avait acquises de Charles Michel Vireau des Epoisses, secrétaire du Roy et de Louis Vireau de Villeflix, maître de la chambre aux deniers en date des 25 février et 3 novembre 1720 .devant Lorimier, notaire à Paris...

L'an 1737

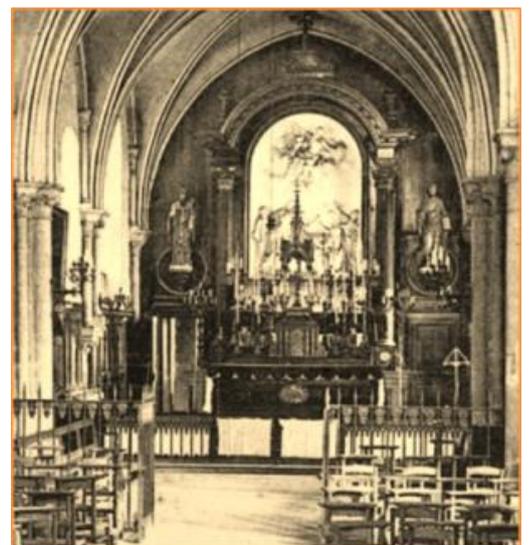
Dans le journal du marquis **d'Argenson**, il est cité que :

L'année 1737 a été fort singulière pour les saisons, la fin de l'hiver et le commencement du printemps ont été singulièrement beaux et très chauds, puis sont venues des grêles qui ont ruiné les meilleurs vignobles sur la Loire. Cependant ailleurs, les récoltes, et surtout les vendanges promettaient une abondance inouïe ; enfin la canicule est venue qui a été un véritable hiver ; on y a fait du feu continuellement, pluie, froids, mauvais chemins, et cela a duré jusqu'en septembre, et cette belle vendange montrée aux hommes n'était qu'une attrape, tout sera verjus.

Cependant voilà la 4^{ème} vendange qui manque en France...

8 mars 1737

Le curé **Moisson** a été inhumé dans le chœur de l'église Saint-Sulpice, à Noisy, vis-à-vis de l'autel.



Juin **1737**

Le fief de Villeflix était propriété de François **Vireau des Epoisses**, maître de la chambre aux Deniers du Roi.

Parution dans le mercure de France - second volume- morts et naissances, page 1456.

Le 27 – Dame Marguerite de Monchy, épouse de Louis François Vireau des Epoisses, seigneur de Villeflix et des Arches, maître de la chambre aux deniers du roi, avec lequel elle avait été mariée un mois d'octobre 1708, mourut dans la 50^{ème} année de son âge, elle était née le 6 mars 1688, elle laisse 2 filles dont l'ainée Marie Marguerite Vireau de Villeflix...

29 juin **1737**

Une dame de Villeflix a été inhumée dans l'église, au centre de la chapelle de la Vierge.

L'an **1738**

Les prés royaux, bien-nommés dans l'origine du Roi Charles VI, firent l'objet d'un bornage.

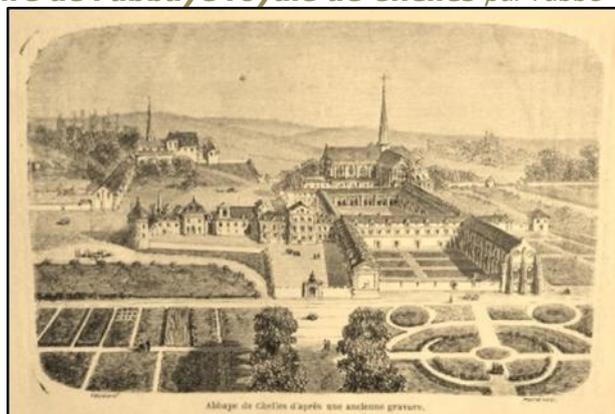
Mai **1738**

Le contrôleur général des finances royales M. **ORRY** publie une instruction sur l'entretien des routes, et des chemins par le biais de la corvée. Les diverses catégories de routes sont réparties en sections et en ateliers. Les réformes donnent d'excellents résultats, le réseau routier s'améliore, ce qui favorise le commerce et les transports. Le budget global des routes s'élevait alors à 8 500 000 livres. Cette mobilisation annuelle de main-d'œuvre pendant 12 à 30 et même 40 journées, représentait un impôt en travail d'une extrême lourdeur. Injuste, elle ne s'adressait en principe qu'aux villageois situés à 3 ou 4 lieues des ateliers routiers.

11 novembre **1738**

Le ministère **Fleury** prend un arrêté pour stabiliser la monnaie, le prix des espèces était fixé pour toujours. Et le restera jusqu'à la révolution.

Histoire de l'abbaye royale de Chelles par l'abbé Trochet.



L'an **1739**

Dans la nuit du 17 au 18 janvier, un orage s'abattit sur la ville de Chelles avec une grêle abondante. La foudre tomba plusieurs fois dans les environs. Une violente tempête suivit qui déracina les arbres dans la plaine, enleva les toitures et renversa des pans de murailles. Jamais depuis plus de 30 ans, Chelles ne fut aussi maltraité par les éléments du ciel ; malgré ces dépenses imprévues, Madame de Clermont, l'abbesse, ne voulut point retarder le projet qu'elle avait de reconstruire le pont entre Chelles et Gournay, ce pont primitivement en bois avait un entretien fort dispendieux. Les ouvriers, en date du 29 mai placèrent une pierre d'honneur dans l'un des trumeaux du pont avec l'inscription suivante : L'an du seigneur 1739, le 29 mai, l'illustre dame Anne de Clermont, abbesse de Chelles, m'a placée...

La princesse de **Conti** étant décédée, son héritier et neveu Louis-César La Baume Le Blanc, duc de la **Vallière** (1708-1780) reçoit le château de Champs, et les seigneuries de Noisy et de Villiers.

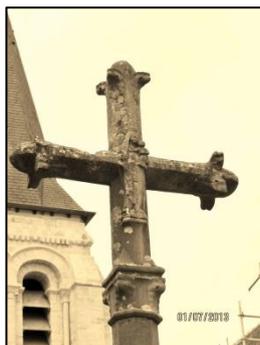
Août **1739**

***Fagon**, conseiller d'état, d'après ses conseils, on va faire travailler aux routes, non plus par corvées mais moyennant salaire ; et nos ministres et satrapes y trouvent en attendant leur compte, faisant faire de belles avenues pour arriver à leurs châteaux. Ils disent que c'est semer pour recueillir ; car en même temps l'on va presser le recouvrement des tailles, afin de reprendre d'une main, ce que l'on donne de l'autre. La misère augmente chaque jour dans les provinces, et les recouvrements s'y font avec une vigueur sans exemple. On enlève les habits des pauvres, leurs derniers boisseaux de froment, les loquets des portes, etc... Les receveurs des tailles se signalent, ils multiplient les frais. Chacun sait que, s'il paye bien, il sera augmenté à la taille l'année suivante. Il court une épigramme sur le cardinal, la France est un malade, que, depuis 100 ans, 3 médecins de rouge vêtus ont successivement traité. Le 1^{er} **Richelieu** l'a saigné, le second **Mazarin** l'a purgé, et le 3^{ème} **Fleury** l'a mis à la diète ...*

Ainsi le marquis d'Argenson dans son journal relate les faits.

L'an 1740

La grande croix de pierre sculptée de Dame Ysabel, sise aux Martroits, est redescendue au cimetière près de l'église.



La Seine est en crue avec une hauteur de 7,91 m pour un débit de 2 160 m³ d'eau par seconde.

*Voyage pittoresque de Paris, par Antoine-Nicolas Dezallier d'Argenville (De Bure l'aîné - 1755).
Une 2^{ème} version peu différente et datée de 1779.*

VILLEFRIT -

Est une maison de plaisance des plus riantes, située au bout du village de Noisy-le-Grand à 3 lieues de Paris.

M. le marquis de Béthune en est propriétaire. Le bâtiment disposé sur le côté, a obligé de planter une vue d'arbres taillés en boule, laquelle retourne en équerre pour former une grande avant-cour suivie de la cour attendant les grilles, font l'orangerie et le potager avec leurs fontaines. Au-dessus de la maison est un bois, dans le haut duquel on trouve une pièce d'eau longue servant de déversoir et bordée d'un mur de terrasse, avec une grotte habitée par la nymphe de la Seine qui y répand l'eau de son bassin. Au-dessous est un carré d'eau ombragé d'arbres frais. Plus loin on voit un bassin ou se rend une grande quantité d'eau ; il est placé au milieu d'un rond qui fait le centre de plusieurs allées tournantes. On nomme ce bassin :

Les saules-paquets.

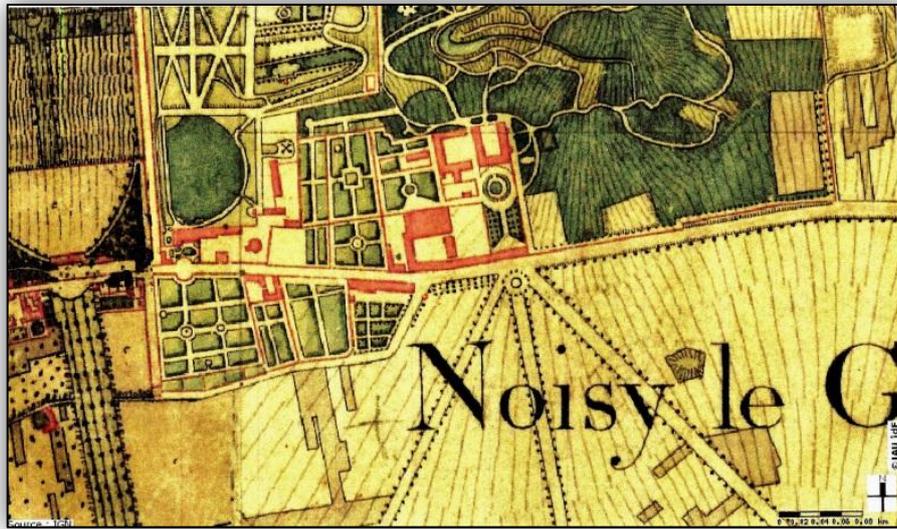
À l'extrémité de ce bois s'élève un petit pavillon soutenu par une colonnade toscane qui est au niveau d'une terrasse faisant face au château.

Cette terrasse est occupée par un parterre composé de plusieurs pièces de gazon compartimentées avec un beau bassin et des vases de marbre. À l'extrémité, on aperçoit un boulingrin séparé de la terrasse par un fossé.

Au bas de la terrasse, près de la maison, il y a sur la gauche un petit parterre orné d'un bassin ovale, au-dessus est un canal et un bouquet de bois avec une grotte fort agréable, ou un masque jette l'eau dans 2 bassins, faisant 2 nappes qui fournissent un bouillon. En sortant de ce bosquet charmant, vous vous trouvez dans une allée qui termine tout le jardin, le milieu est occupé par une vaste pelouse, et par une pièce d'eau, dont le jet a 70 pieds de haut et se nomme le grand jet.

Une prairie qu'arrose la Marne rend cet endroit fort agréable et rappelle ce champêtre et ce naturel qu'on admire tant à Chantilly.

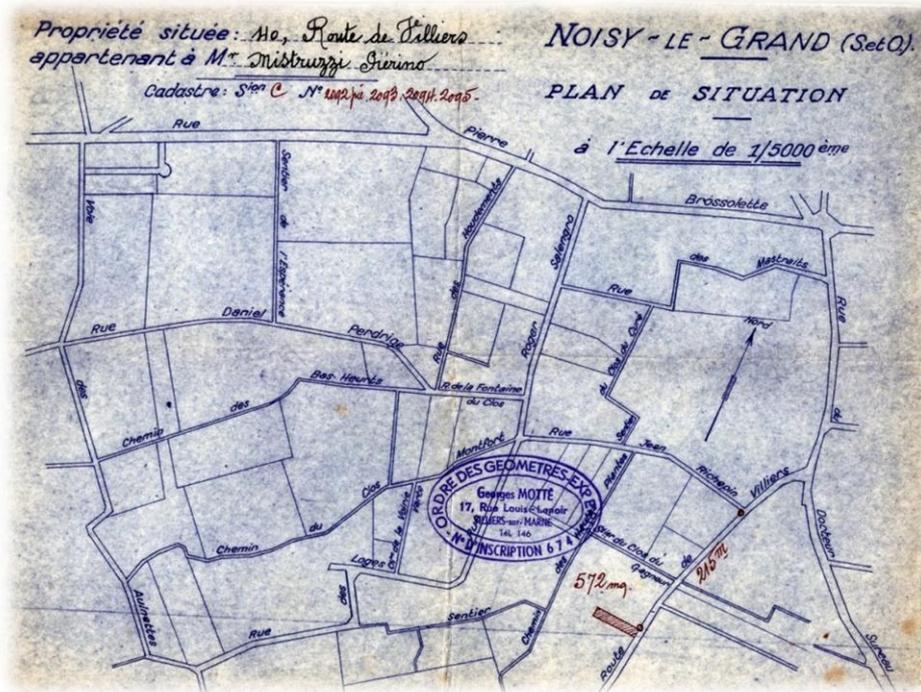
Des sentiers tournants ménagés sur une pente très raide, mais boisée, qui domine sur cette allée basse, vous conduisent presque imperceptiblement vers une autre. Vous y voyez un bassin dont le jet s'enfile avec le grand et avec celui du parterre. Vous trouvez plus loin un kiosque orné d'un champignon au milieu et entouré de fossés pleins d'eau. Sur la gauche est un vaste vertugadin. La vue de cette maison est aussi belle que variée et son étendue à de quoi satisfaire les yeux les plus difficiles...



L'hiver de 1740-1741, la Marne fut en crue, l'humidité en excès détruisit les récoltes, des maladies épidémiques se déclarèrent ; la misère devint si grande par toute la France que le Parlement dut frapper les paroisses d'une taxe pour les indigents. Les fermages, dus à l'abbaye de Chelles, par leurs fermiers noisiers furent remis.

L'an 1741

Il y eut une assemblée des habitants de Bry pour revendiquer la propriété du Chemin des Aulnettes faisant la séparation des terroirs de Noisy et de Bry ; Ces derniers furent reconnus seuls propriétaires.



22 janvier 1741

Une loterie royale est organisée pour venir en aide au peuple, d'un montant de 10 millions de livres répartis en 50.000 billets de 200 livres, et comportant 5.185 lots.

L'an 1742

Les moines de Saint-Martin ayant au-dessus de leur ferme une maison bourgeoise avec jardins et parc. Ils la vendirent à M. Hyacinthe **Piotté**, bourgeois de Paris, et à sa sœur.

Cette maison était ainsi désignée, dans l'acte de vente :

Une maison à porte cochère, rue de Beauvais, composée de plusieurs bâtiments de maître et de jardinier, avec orangerie, remises, écuries, caves, pompes, cour, basse-cour, colombier et jardin derrière, clos de murs, contenant environ 8 arpents avec autres dépendances de la susdite maison, à l'exception de la grande grange qui donne dans la grande cour

de la ferme desdits vendeurs, laquelle ne fait pas partie de la présente vente : le tout vendu tient d'un côté et au fond le sieur d'Anger, d'autres aux vendeurs par devant la rue de Beauvais...

Cette maison était destinée à rendre plus tard de grands services aux Noiséens, par la création d'une filature dans ces murs.

Le fief des Arches fut lié au fief de Villeflix et vendu au très haut et très puissant Seigneur, Monseigneur René Mans, sire de Froullay, comte de **Tessé**. *Écuyer de la reine, grand d'Espagne de la première classe, lieutenant général des armées du roi, commandeur de ses ordres et lieutenant général des armées du roi, commandeur de ses ordres et lieutenant général des provinces Maine et Perche et comté de Laval...*

26 septembre **1742**

*Après-midi, par devant Jean Baptiste **Morizet**, greffier et tabellion du dit Bry sont convenues ce qui suit : savoir que le sieur **Poulan**, marchand de bois demeurant à Saint Dizié en Champagne, promet et s'oblige de faire construire, conduire et livrer au port du dit Bry, dans le courant du mois de mai 1743,*

Un bac neuf suivant le devis ci-dessous :

Que le dit bac sera de 41 pieds de largeur dans œuvre, de 13 pieds et demi aux 2 entrées, de 3 pieds 4 pouces de hauteur de bords, le plat bord compris, le dit plat bord aura 13 pouces de largeur en son milieu, sur 9 à 10 pouces d'épaisseur, en revenant sur les 2 bouts à 10 pouce de largeur et 8 pouces d'épaisseur, les talvettes seront de 17 pieds et demi de longueur, sur 18 pouces de largeur et 10 pouces d'épaisseur, il y aura 12 courbes, toutes d'une pièce dans la largeur du dit bac...

Le pavé du bac aura 2 pouces et demi d'épaisseur...



L'an **1745**

Le nouveau dénombrement de la population noiséenne, imprimé en 1745 par le sieur **Doisy** n'y marque plus que 127 feux.

5 octobre **1745**

Le marquis d'**Argenson** dans son journal et mémoires, nous livre un épisode sur la corvée :

On apprend chaque jour de nouvelles et horribles injustices dans les provinces. Pour ce que m'ont dit mes voisins, la diminution des habitants depuis 10 ans, va à plus du tiers ; les grands chemins à corvée sont la plus horrible taille qui ait jamais été supportée ; on force le labeur et la subsistance des journaliers par-delà toutes leurs forces ; ils prennent tous le parti d'aller se réfugier dans les petites villes. Il y a quantité de villages où tout le monde abandonne le lieu. J'ai plusieurs paroisses où l'on doit 3 années de tailles...

25 novembre **1745**

M. **Lambert**, greffier et tabellion est le nouveau propriétaire du fief de Beauvais.

26 août **1746**

Louis Etienne **de l'Aubespine**, marquis de Verderonne, acquiert la seigneurie de Villeflix chez maître **Quinquel**, notaire de son état.

L'an **1749**

Un édit promulgue l'établissement d'un nouvel impôt dit des *vingtièmes*. Le dixième transformé en vingtième était un véritable impôt permanent sur le revenu et applicable à tous.

Le contrôleur général des finances Machault d'Arnouville établira un corps de contrôleurs des contribuables, et ce au grand dam des privilégiés habitués à ne pas payer d'impôts.

25 mars **1750**

Je suis au fond d'une campagne qui ressemble aujourd'hui à un désert, et où personne ne vient. Les habitants de cette campagne ne sont point malheureux, elle n'est qu'à 10 lieues de Paris. Les propriétaires des terres ou des maisons de campagne du pays sont des gens riches de Paris, qui y viennent dépenser leurs revenus avec ce qu'ils recueillent de ces campagnes ; on se plaint ici d'un grand fléau : le gibier, le lapin surtout qui mange les vignes, les grains, et tous les fruits que recueilleraient les particuliers.

Repris dans le journal du Marquis **d'Argenson**.

Avril **1750**

*Mme de **Lauraguais**, dame d'atour de Mme la Dauphine, déplaît beaucoup, et ne restera pas dans sa place, elle pille autant qu'elle peut, et s'enrichit. Tout est au pillage, et ces maisons coûtent beaucoup...*

Aux dires de M. le marquis **d'Argenson** dans son journal.